

BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES – Année 2022 (1^{er} semestre).

N°	Interpellant	Sujet de la demande posée par le Conseiller communal	Date de l'inscription	Réponse fournie par le Collège des Bourgmestre et Echevins
307	DESWERT	<p>Durant le conseil communal de mai, il a été indiqué que la municipalité est prête à placer des panneaux directionnels vers la bibliothèque communale néerlandophone. Comme vous le savez, celui-ci est situé au sous-sol du centre communautaire d'Op-Weule. Il serait donc utile que des panneaux soient installés sur la place Saint-Lambert et à la sortie du métro Roodebeek, par exemple, pour indiquer où se trouve la bibliothèque.</p> <p>Il nous a été confirmé que la question a déjà été posée au Collège et que ces panneaux directionnels feront partie de la deuxième phase des panneaux qui seront placés par les services communaux. Ce que cela signifie en termes de calendrier n'est pas tout à fait clair. D'où cette question.</p> <p>1) Pouvez-vous confirmer que les panneaux indicateurs de la bibliothèque communale néerlandophone seront bientôt installés ? Quand est-ce que cela le sera ?</p> <p>2) Où seront-ils placés exactement ?</p>	21/01/2022	<p>1) <i>Pouvez-vous confirmer que les panneaux indicateurs de la bibliothèque communale néerlandophone seront bientôt installés ? Quand est-ce que cela le sera ?</i></p> <p>La première phase du plan de signalisation, prévue pour les routes communales, vient d'être achevée. Nous avons commencé l'étude de la deuxième phase avec le bureau d'études "All-Sign". Dans cette étude, nous irons plus en détail et pourrons inclure les bâtiments/lieux publics.</p> <p>2) <i>Où seront-ils placés exactement ?</i></p> <p>Le placement de ces panneaux sera déterminé par l'étude.</p>
308	DESWERT	<p>Lors de la réunion de la commission et du conseil communal du 25 mai dernier, on a demandé où en était le contrat de location entre le « gemeenschapscentrum Op-Weule » (avec la « Vlaamse gemeenschap » comme pouvoir organisateur) et la bibliothèque communale néerlandophone, qui est installée au sous-sol.</p> <p>Cependant, depuis 2015 et la reconnaissance</p>	21/01/2022	<p>1) <i>Pourquoi le loyer pour l'utilisation des locaux par la bibliothèque municipale dans le sous-sol du centre communautaire Op-Weule n'a-t-il pas été payé à ce jour ?</i></p> <p>L'accord proposé par le centre culturel Op Weule concernait des questions qui n'étaient pas strictement liées aux conditions de location/utilisation des locaux. Le Collège a donc estimé qu'il ne pouvait être approuvé sous la forme proposée. La commune a demandé à Op Weule de proposer un accord plus conforme à l'objectif strictement lié à l'utilisation des locaux. Le service Patrimoine communal attend ce projet et reste à la disposition du centre pour trouver un accord.</p>

		<p>de la bibliothèque néerlandophone, le loyer, fixé à 25 euros par mois, n'a jamais été payé..... Pourtant, ce n'est qu'une petite somme au total : 2.400 euros si l'on inclut le loyer pour 2022.</p> <p>Lors de la réunion du conseil, il a été confirmé que le paiement serait effectué et que les arriérés seraient réglés. Or, à ce jour, cela ne s'est pas produit.</p> <p>1) Pourquoi le loyer pour l'utilisation des locaux par la bibliothèque municipale dans le sous-sol du centre communautaire Op-Weule n'a-t-il pas été payé à ce jour ?</p> <p>2) Quand ce montant sera-t-il versé ?</p>		<p>Si le centre Op Weule le souhaite, un modèle d'accord peut être proposé par le service.</p> <p>2) <i>Quand ce montant sera-t-il versé ?</i></p> <p>Le loyer et les arriérés seront payés lorsqu'un accord sera approuvé.</p>
309	DESWERT	<p><u>Dommages subis par le studio graphique du parc Roodebeek à la suite de travaux effectués sur une propriété voisine.</u></p> <p>Le « Vrij Atelier Grafiek », situé dans le parc de Roodebeek (268 Roodebeeksteenweg), est utilisé depuis des décennies pour diverses techniques de reproduction artistique et culturelle : dessins, lithographie, gravure, lino et typo. Ce travail a également reçu récemment un nouvel élan passionnant grâce à la présence d'un nouveau designer diplômé de La Cambre. En bref, c'est un lieu de développement fascinant pour les artistes jeunes et moins jeunes.</p> <p>Cependant, l'infrastructure pose des problèmes. Certains d'entre eux existent depuis des années mais de nouveaux problèmes plus urgents sont apparus récemment. Ceux-ci ont été directement causés par les travaux de rénovation du bâtiment situé au 258 chaussée de Roodebeek où le guichet social a été installé. Cela a causé, entre autres, de gros problèmes de drainage de l'atelier graphique. L'architecte communal s'est déjà rendu sur place pour faire un certain nombre d'observations. Il semble évident que des</p>	21/01/2022	<p>L'asbl Ateliers Montald bénéficie d'une convention d'occupation pour l'Atelier graphique. Accessible par le chemin longeant la salle de gymnastique de l'école Princesse Paola, il se situe à l'arrière du 258 chaussée de Roodebeek, propriété acquise par le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert.</p> <p>Le CPAS a réalisé d'importants travaux de rénovation et d'extension de cette maison en 2019 et 2021 suite à quoi les responsables de l'asbl nous ont signalé des remontées d'eau par la chambre de visite à chaque grosse pluie avec une inondation partielle de l'atelier graphique.</p> <p>Nous avons constaté que l'égouttage passait par l'arrière pour rejoindre l'égout de l'immeuble du CPAS et qu'à l'occasion de leurs travaux, cet égout avait été retiré afin de permettre la construction de leurs locaux s'étalant jusqu'au fond de leur parcelle contre l'Atelier graphique.</p> <p>Nous présumons que ni le bureau d'étude ni l'entrepreneur du CPAS ne se sont rendu compte que ce tuyau était encore actif.</p> <p>Le Code civil prévoit que tout terrain doit supporter l'écoulement des eaux naturelles provenant d'un terrain qui est plus élevé mais cette servitude ne concerne pas les eaux dites artificielles, c'est-à-dire les égouts ou encore les eaux ménagères.</p> <p>La situation actuelle ne permet plus de réaliser un nouvel égouttage vers le 258 et nous n'avons pas de base légale pour exiger un dédommagement du CPAS.</p> <p>Nous ne pouvons laisser ce bâtiment sans raccordement à l'égout public et devons trouver une solution rapidement afin d'éviter des inondations à répétition qui causent des</p>

	<p>erreurs ont été commises par l'entrepreneur désigné par la commune. Une solution particulièrement complexe doit maintenant être élaborée pour le studio de graphisme, impliquant un système de pompe et de filtre et un revêtement de sol perméable dans le jardin avant. Les solutions proposées ne sont pas toutes idéales et, de plus, elles nécessiteront un certain entretien et entraîneront des coûts de services publics. Il semble logique que ces coûts ne soient pas imputés à l'asbl. Après tout, ils ne sont pas responsables de ce qui a mal tourné.</p> <p>Les problèmes doivent également être résolus à temps. Sinon, le studio graphique risque d'être inondé en cas de fortes pluies. En outre, les problèmes de drainage actuels peuvent également signifier que les investissements récents dans le remplacement des cadres de fenêtres s'avéreront bientôt inutiles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur ce qui s'est passé exactement lors de la rénovation du bâtiment du numéro 258 et sur les conséquences que cela a pour le bâtiment situé derrière, l'Atelier graphique ? Une compensation sera-t-elle demandée à l'entrepreneur ? 2) Quelle solution est actuellement proposée ? Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur la façon dont cela va se dérouler et quand une solution au problème est attendue ? 3) Dans le cas d'une solution technique impliquant des coûts récurrents d'utilité et de maintenance, pouvez-vous confirmer que ceux-ci seront supportés par la commune et ne seront pas récupérés auprès de l'asbl ? 	<p>dégâts au bâtiment et pourraient également causer des remontées d'eaux dans les maçonneries de l'immeuble du CPAS.</p> <p>La solution envisagée consiste à collecter les eaux pluviales des toitures dans la partie supérieure des 2 descentes et de les ramener par le plafond à l'intérieur de l'atelier pour ressortir en façade avant et se raccorder à l'égouttage situé dans le chemin qui longe la salle de gymnastique. Pour l'évier, l'idée est d'installer une pompe de relevage de type vide-cave.</p> <p>Le relevé des niveaux a été réalisé par notre géomètre et les plans sont en cours d'élaboration. Les travaux pourraient être réalisés par la main-d'œuvre communale.</p> <p>Entretemps, et dans l'attente de notre étude, nous avons demandé à l'asbl de suspendre leurs travaux d'aménagement de la cour avant, réalisés par FIX et subventionnés par la VGC sans que la commune, propriétaire, n'en ait été informée préalablement. Un courrier officiel dans ce sens sera adressé prochainement aux Ateliers Montald ainsi que pour leur rappeler qu'en tant que locataire, il y a lieu de demander préalablement l'autorisation du propriétaire avant de réaliser des travaux.</p> <p>A toutes fins utiles, un courrier sera également envoyé au CPAS.</p> <p>Par ailleurs, les châssis seront remplacés dans le courant du mois de juin.</p>
--	--	---

310	DESWERT	<p><u>Report de l'installation de nouveaux conteneurs pour l'école comunale « Prinses Paola »</u></p> <p>Lors de sa réunion de septembre, le conseil communal a approuvé l'appel d'offres pour la location de conteneurs pour les 5e et 6e années de l'école « Prinses Paola ». Les conteneurs actuels, qui datent de 2006, ont été rejetés par Urban.brussels car ils sont vétustes, mal isolés et chauffés à l'électricité. Lors de la commission précédant la réunion du conseil communal, il a été indiqué que les conteneurs seraient placés au cours de cette année scolaire. À l'époque, on se demandait encore pourquoi cela n'avait pas pu être fait plus tôt.</p> <p>Nous apprenons maintenant que le moment où ces conteneurs seront placés n'est pas clair. D'après ce que nous entendons, ils ne seront placés que dans le courant de ... 2023. Des enquêtes menées ailleurs ont toutefois révélé que l'installation de classes en conteneurs modulaires pour d'autres projets scolaires à Bruxelles ne prend que quelques mois au maximum. On a même cité des cas où cela pouvait se faire en quelques semaines.</p> <p>Dans le même temps, la question se pose de savoir pourquoi les conteneurs utilisés pour l'hébergement temporaire des élèves qui peuvent désormais être accueillis dans l'école Georges Désir n'ont pas été déplacés. Il s'agit de conteneurs achetés qui peuvent être utilisés rapidement.</p> <p>1) Quand les salles de classe actuelles en conteneurs, qui ont été rejetées, seront-elles remplacées par les conteneurs nouvellement loués à l'école « Prinses Paola » ?</p> <p>2) Quelles sont les raisons de ce retard ?</p> <p>3) Pourquoi les autorités communales n'ont-elles pas envisagé, comme prévu initialement, d'utiliser les conteneurs qui servaient temporairement à loger les</p>	14/03/2022	<p>Les modules actuels, loués à la firme ALGECO depuis 2006, sont vétustes et ne sont plus acceptés par Urban.brussels qui nous refuse un nouveau permis d'urbanisme au motif qu'ils ne répondent pas aux normes PEB.</p> <p>Les modules provisoires qui étaient placés au site du Neerveld ne sont pas adaptés non plus aux normes PEB.</p> <p>La firme ALGECO nous avait, dans un premier temps, signalé ne pas pouvoir louer des modules répondant aux normes PEB car ils n'en disposent pas dans leur parc locatif et n'avaient pas l'intention de se lancer dans le projet d'en construire. En effet, la « PEB » est différente dans les 3 régions et évolue chaque année, ce qui rend ingérable un parc locatif de modules. Ils préfèrent donc louer des modules pour maximum 2 ans afin « d'échapper » aux normes PEB. Nous avons reçu la même réponse de la part d'autres firmes.</p> <p>Suite au marché lancé en septembre 2021, la firme DEGOTTE qui loue les modules de la Klim opschool est la seule firme qui nous a remis une offre mais dont le prix était prohibitif, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modules ALGECO existants : 1.276,39 EUR/mois - TVAC (6 %) ; - Offre DEGOTTE : 3.021 EUR/mois soit 107.696 EUR pour 2 ans en comprenant les frais d'étude, d'installation et d'enlèvement en fin de location. <p>Entretemps, les firmes ALGECO et PORTAKABIN nous ont annoncé avoir changé leur stratégie commerciale et pourraient nous remettre offre ainsi que 2 autres firmes.</p> <p>Le marché est en cours de relance pour la location de deux classes plus petites de 60 m² net chacune (au lieu de 68 et 81 m²).</p> <p>Dès qu'une firme aura été désignée, nous devrions obtenir l'étude technique dans les 4 semaines afin que nous puissions joindre les plans à notre demande de permis d'urbanisme. Dès l'obtention du permis, il faudra compter minimum 3 mois pour la construction et l'installation des modules. Nous espérons pouvoir les installer pour la fin de cette année.</p>
-----	---------	---	------------	--

		élèves de l'école Georges Désir pour l'école « Prinses Paola » ?		
311	SIX	<p>Avis service mobilité sur la note d'orientation stratégique de mobilité pour la transformation de l'avenue de Tervueren en boulevard urbain</p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,</p> <p>A l'occasion du dernier conseil communal, je vous ai interpellé à propos de l'aménagement provisoire du rond-point Montgomery. Comme le soulignait M. Matgen, il faut saluer la volonté de recherche une solution pour les cyclistes.</p> <p>Contrairement à ce que pense Bruxelles Mobilité, les riverains et les communes concernés ne sont pas opposés aux cyclistes et à leur sécurité. Ces riverains sont piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports en commun : ils connaissent bien les lieux et possèdent des propositions alternatives. Bruxelles Mobilité pourrait les écouter et les intégrer dans la réflexion. On est loin de la logique de l'intelligence collaborative.</p> <p>Vos services viennent de recevoir la note d'orientation stratégique de mobilité pour la transformation de l'avenue de Tervueren en boulevard urbain et vont formuler un avis, comme indiqué par M. Matgen à la suite de mon interpellation.</p> <p>Cette note date officiellement du 11 novembre 2020 avec de nombreuses modifications dont la dernière date du 10 mai 2021. Elle n'a jamais été évoquée ni présentée au cours des présentations et rencontres, tant à Etterbeek qu'à Woluwe-Saint-Pierre et notre commune.</p>	29/03/2022	<p>Ci-dessous, nous vous prions de trouver les éléments de réponse à votre question :</p> <p>La commune de Woluwe-Saint-Lambert n'a pas été associée systématiquement aux réunions relatives au projet de réaménagement du square Montgomery. Ni le Collège, ni l'administration.</p> <p>Le square ne se trouve pas sur le territoire communal mais il n'en est distant que de quelques mètres et, surtout, il constitue l'un des nœuds routiers majeurs qui encadrent le réseau communal au même titre que la place Meiser, le carrefour Souverain - Tervueren - Woluwe ou l'échangeur Woluwe-E40.</p> <p>À ce titre, nous avons rappelé à de multiples reprises à la Région que notre commune devait être partie prenante dans les discussions portant sur sa reconfiguration.</p> <p>La même réflexion s'impose pour l'avenue de Tervueren. Nous n'avons jamais été tenus au courant des projets régionaux de réaménagement de l'avenue de Tervueren entre Mérode et le square Léopold II, si ce n'est par quelques épisodes relatés dans les médias.</p> <p>Ce n'est que le 1^{er} mars 2022 que nous avons reçu la note d'orientation stratégique de la Région, un peu fortuitement, via un échange de courriel entre le cabinet de la ministre Van den Brandt et le comité de quartier Montgomery - Tervueren. Il s'agit de la « Note d'Orientation Stratégique de Bruxelles Mobilité - Avenue de Tervueren » établie le 11 novembre 2020 et revue le 10 mai 2021. La division Planification stratégique et Mobilité soumettra prochainement au Collège son analyse de cette note stratégique.</p> <p>Bruxelles Mobilité semble admettre maintenant la pertinence de faire participer la commune de Woluwe-Saint-Lambert aux discussions et nous avons été invités à participer à la 3^e séance du comité d'accompagnement prévue le 27 avril 2022.</p> <p>Parallèlement, un groupe technique s'est constitué entre les conseillers en mobilité des 3 communes concernées et la zone de police et une première visite a eu lieu pour faire l'inventaire des problèmes que pose l'aménagement provisoire du square Montgomery et pour suggérer des améliorations à Bruxelles Mobilité.</p>

		<p>Elle évoluait à l'insu des riverains concernés dont certains ont pourtant proposé leur participation aux études ainsi qu'aux communes. On peut légitimement s'interroger sur ce qui semble être une volonté de la dissimuler et sur l'absence de concertation.</p> <p>Pourriez-vous me faire suivre cet avis ?</p> <p>Je vous remercie des suites que vous réserverez à la présente demande.</p>		
312	BORDES CASTELLS	<p>J'ai interpellé le Collège à plusieurs reprises concernant l'aide au déplacement pour les personnes à mobilité réduite notamment sur la possibilité d'élargir les déplacements en dehors de la commune. Invariablement, votre réponse a été dans le sens que (je ne crois pas me tromper) : « les missions de service public sont définies par la Région. C'est la Région qui délivre les autorisations. Il ne peut pas y avoir de concurrence aux transports privés, notamment les taxis. On ne peut pas sortir du territoire de la commune sauf pour aller vers des institutions hospitalières proches. Il faut rester dans une sphère géographique restreinte ».</p> <p>Pour ma part, j'ai cherché pendant des mois auprès des différentes instances l'ordonnance, ou le texte réglementaire qui établirait cette impossibilité de permettre que l'aide au déplacement pour toutes ces personnes soit élargie au-delà du territoire communal. Or je n'ai rien trouvé.</p> <p>C'est pourquoi je m'adresse à vous par écrit pour obtenir de votre part la référence précise du ou des textes législatifs ou réglementaires qui précisent cela.</p> <p>Je vous remercie d'avance pour vos réponses.</p>	24/04/2022	<p>Pour rappel, le 1er octobre 2021, le service de transport pour les seniors et personnes en situation de handicap a été transféré à l'Administration communale qui prend depuis sa gestion en charge.</p> <p>Le commune a dès lors introduit auprès de Bruxelles Mobilité une demande d'autorisation d'un service régulier spécialisé, conformément à l'article 11 de l'arrêté-loi du 30 décembre 1946 relatif aux transports rémunérés de voyageurs par route effectués par autobus et autocars, à l'article 2, 5° de l'arrêté du 21 janvier 2010 du Gouvernement de la Région bruxelloise fixant les conditions d'accès à la profession de transporteur de personnes par route pour les services de transports réguliers et réguliers spécialisés et à l'article 3 dudit arrêté qui définit les conditions applicables aux services réguliers, en l'occurrence : « <i>les services réguliers sont ceux qui assurent le transport en commun de personnes effectués selon une fréquence et sur une relation déterminées, ces services pouvant prendre ou déposer des voyageurs aux points terminus et éventuellement en cours de route à des arrêts préalablement fixés</i> ». Les notions de « fréquences » et de « relation déterminée » impliquent une régularité et une prédictibilité indépendante des personnes transportées, même si l'organisation du transport est adaptée aux besoins variables des intéressés.</p> <p>Le règlement de notre service de transport, voté au Conseil communal du 20 septembre 2021 et ce, sans amener d'objection, définit en son article 4 le type de transport qui correspond à l'autorisation de transport régulier spécialisé de type S octroyée par Bruxelles Mobilité, nous permettant uniquement de faire les transports suivants, dans notre commune :</p> <p>Transports individuels dans les véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Navettes vers le restaurant des Seniors, - Navettes vers les centres et activités de loisirs (Centre Malou, Evasion, Hôtel communal, autres), - Navettes vers les hôpitaux plusieurs fois par semaine matin et/ou après-midi, - Navettes vers les grandes surfaces et autres destinations de Woluwe-Saint-Lambert demandées (shopping center, Cora, Carrefour, Delhaize, kiné, mutuelle, banque,

			<p>famille).</p> <p>Dans l'hypothèse où les trajets répétés autorisés ne seraient pas respectés, le transport serait qualifié de « transport occasionnel » qui ne correspond pas à la définition de services réguliers spécialisés devant respecter les conditions de « fréquence et sur une relation déterminées ».</p> <p>En outre, dans le cadre de la politique générale, le service communal de transports continue à développer des projets pour élargir les offres et satisfaire les besoins des personnes à mobilité réduite (personnes en situation de handicap et seniors) sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert dont les navettes collectives vers les grandes surfaces et vers la clinique Saint-Luc, dans l'optique de satisfaire le plus grand nombre.</p> <p>Enfin, d'autres organismes qui ne se limitent pas au territoire de la commune, peuvent répondre à d'autres types de déplacement. Notre service ne manque pas de relayer ces informations aux personnes concernées afin que leur demande soit satisfaite.</p>
313	PANS	<p>Directions dans nos écoles communales</p> <p>Nous aimerions avoir des informations sur les différents changements et le recrutement des directions dans nos écoles communales. Nous avons appris que dans l'école Vervloesem, la direction actuelle ne voulait plus continuer et que compte tenu du nombre décroissant d'inscription aux écoles Robert Maistriau et Parc Malou, le pouvoir organisateur aurait décidé de ne garder qu'une seule direction au lieu de deux.</p> <p>Nous avons quelques questions :</p> <p>1. En ce qui concerne l'école Vervloesem :</p> <p>a) La personne qui a pour le moment le poste de direction demande d'arrêter cette fonction. Cette personne étant certainement nommée, pouvez-vous nous dire ce qu'elle va faire exactement ? Reprendre une classe ?</p> <p>b) Pouvez-vous nous dire si le salaire sera identique à la fonction de direction ou pas ?</p> <p>c) Pouvez-vous nous informer si vous avez déjà fait un appel à candidature pour ce poste ? si oui ; à quelle date l'avez-vous fait en interne et à quelle date l'avez-vous</p>	<p>1. En ce qui concerne l'école Vervloesem :</p> <p>L'actuel directeur de l'école Vervloesem a transmis au Collège des bourgmestre et échevins, un courrier daté du 22/02/2022 par lequel il signifie qu'il ne souhaite plus exercer la fonction de directeur de l'école Vervloesem à partir du 01/09/2022.</p> <p>Suite à ce courrier, le Collège des bourgmestre et échevins, en séance du 17/03/2022, a décidé de lancer un appel interne à candidats pour une désignation à titre temporaire dans la fonction de directeur/trice de l'école Vervloesem, sous réserve de l'avis de la Commission paritaire locale (COPALOC) planifiée le 18/03/2022.</p> <p>Après avis favorable de la COPALOC, l'appel a été diffusé le 21/03/2022 et s'est clôturé le 19/04/2022.</p> <p>L'actuel directeur a transmis au service, par courriers datés du 25/05/2022, une demande pour un congé pour fonction moins bien rémunérée pour l'année scolaire 2022-2023 et une demande afin d'exercer la fonction d'instituteur primaire intérimaire permanent au sein de nos écoles communales. Sa demande de congé sera soumise à l'approbation du Conseil communal et sa désignation en qualité d'instituteur primaire doit encore faire l'objet d'une désignation par le Collège.</p> <p>Dans cette nouvelle fonction, il bénéficiera d'un salaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p>2. En ce qui concerne les écoles Parc Malou et Robert Maistriau :</p>

		<p>fait en externe ?</p> <p>2. En ce qui concerne les écoles Parc Malou et Robert Maistriau :</p> <p>a) Pouvez-vous nous confirmer que le PO a bien décidé de supprimer une des deux directions ?</p> <p>b) Dans le cas où il n'y aurait plus qu'une direction, pouvez-vous nous expliquer comment le PO va-t-il aider la direction à absorber le surplus de travail car elle devra gérer 4 années supplémentaires ? son salaire va-t-il augmenter ?</p> <p>c) Pouvez-vous nous dire s'il y a un plan de pilotage ou deux plans de pilotage distincts sachant qu'il y a deux directions ?</p> <p>d) Le poste, actuellement occupé par une directrice ff. serait lié au remplacement d'une des directions qui serait en arrêt maladie depuis de nombreuses semaines. Est-ce exact ? plus de 15 semaines ? si oui pouvez-vous nous dire si un appel à candidature pour son remplacement a été effectué ? si oui pouvez-vous nous dire quand ?</p> <p>3. Nous aimerions avoir aussi quelques informations concernant l'école Princesse Paola, avez-vous reçu des plaintes concernant des problèmes de racisme entre le personnel et la direction et ou le secrétariat et/ou entre les élèves et la direction et ou le secrétariat ?</p> <p>D'avance, je vous remercie pour vos réponses.</p>		<p>a. En ce qui concerne les directions d'école, l'encadrement est déterminé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la base des chiffres de la population scolaire du 15/01 de l'année scolaire précédente. Afin d'avoir un emploi de direction d'école sans charge de classe, une école doit comporter au moins 180 élèves.</p> <p>Au 15/01/2022, l'école Robert Maistriau comptait 168 élèves. Dès lors, cette école ne bénéficie plus d'un emploi de direction sans charge de classe. Le pouvoir organisateur envisage effectivement de fusionner les deux écoles qui ensemble ne comportent pas plus d'élèves que d'autres écoles communales n'ayant qu'une seule direction. Le dossier de fusion par absorption de l'école Robert Maistriau par l'école Parc Malou sera soumis au Conseil communal du 29/06/2022.</p> <p>b. Le salaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles n'augmentera pas étant donné que l'actuelle direction bénéficie déjà de l'échelle de traitement d'une direction ayant à sa charge 10 classes ou plus. La population scolaire des écoles Parc Malou et Robert Maistriau atteignait au 15/01/2022 406 élèves.</p> <p>c. Les écoles Parc Malou et Robert Maistriau - faisant partie de la troisième vague des plans de pilotage - n'ont pas encore rentré leur plan de pilotage. Elles y ont travaillé de manière distincte et en cas de fusion des écoles, les plans de pilotage fusionneront également avant d'être officiellement introduits avant la fin d'octobre 2022, comme imposé par la législation en vigueur. Il est important de souligner que même si les deux écoles étaient sous la responsabilité de deux directions différentes, elles ont toujours fonctionné en parfaite collaboration et en veillant à la continuité des apprentissages.</p> <p>3. Plainte envers l'école Princesse Paola ?</p> <p>A ce jour, nous n'avons reçu aucune plainte concernant des problèmes de racisme au sein de l'école Princesse Paola mais nous invitons toutes les directions d'école, ainsi que les équipes pédagogiques, à être vigilantes et à informer le pouvoir organisateur, dès que possible, si de tels faits devaient avoir lieu au sein de l'école. Le bourgmestre chargé de l'enseignement le rappelle régulièrement lors des réunions avec les directions d'école. Les cellules d'aide pédagogique et d'animations disposent des équipes nécessaires pour répondre au mieux à ce type de situation.</p>
314	DETRY	<p>Refuge pour les personnes LGBTQI+</p> <p>Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Suite au Conseil communal du 21 mars dernier</p>	24/05/2022	<p>Depuis plusieurs années, la cellule Egalité des chances du service F.A.S.E. œuvre en faveur des personnes LGBTQI+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque année aux alentours du 17 mai, l'hôtel communal arbore le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQI+. - Des actions de sensibilisation sont organisées régulièrement pour le personnel

		<p>et en lien avec l'interpellation sur les passages piétons aux couleurs de l'arc-en-ciel, je souhaite recevoir un aperçu des actions menées pour l'accueil d'urgence des personnes LGBTQI+ (encore trop souvent victimes de violence dans leur foyer, malheureusement) ainsi que les statistiques disponibles sur notre commune, en particulier la proportion que les personnes LGBTQI+ représente dans l'accueil d'urgence. Je suis également preneur de toute information concernant les actions menées par la commune et/ou la zone de police en ce qui concerne leur sécurité, de façon générale.</p> <p>Je vous remercie pour vos réponses.</p>	<p>communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - midi de réflexion, - sessions de sensibilisation, avec le concours de l'ASBL RainbowHouse, - formation régulière des assistantes sociales. <p>La gestionnaire des projets de la cellule Egalité des chances a notamment participé à la formation « <i>Genre et Ville</i> » qui s'est déroulée sur 4 journées, les 21, 22, 28 et 29 avril 2022. Un des objectifs était de s'interroger et de prendre conscience de la notion de sécurité au sein des territoires pour œuvrer à l'égalité des personnes, fondée sur leur sexe ou sur leur genre, mais aussi de mieux penser et d'entamer les initiatives de la politique de l'égalité des personnes. Deux assistantes sociales participeront également à une formation sur l'accueil des personnes transgenres les 7 septembre et 5 octobre 2022. Ces 2 matinées sont organisées par la Région bruxelloise via l'ASBL Genres pluriels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions ont été régulièrement organisées pour sensibiliser le public à cette thématique : <ul style="list-style-type: none"> o participation à la campagne de sensibilisation en 2018 sur la diversité des identités de genres et des orientations sexuelles « All Genders Welcome », organisée par l'ASBL RainbowHouse, proposant la création d'images inclusives, placées visiblement pour les habitants accueillis au sein de l'hôtel communal, et la distribution de dépliants ; o organisation d'une journée événement intitulée « Maman(s)/Papa(s)/ & Moi – Ma famille en 2020 », en collaboration avec la cellule Famille - Petite Enfance. Ces deux cellules ont proposé aux citoyens une journée dédiée à toutes les familles où la diversité et les différentes thématiques de l'Egalité des chances se trouvaient au cœur de l'événement. Les familles monoparentales, les familles arc-en-ciel, ou encore les familles dont l'enfant est porteur d'un handicap, ont été représentées promouvant ainsi l'inclusion via différents stands d'information ou d'actions ludiques et éducatives. L'organisation de cette journée fut l'occasion pour notre commune de mettre à l'honneur, pour la première fois, toutes les familles en leur permettant de se rencontrer mais également de s'informer ; o placement en mai 2022 des affiches #sharethecolor dans le cadre de la campagne de sensibilisation, menée par l'ASBL RainbowHouse et equal.brussels, la direction de l'égalité des chances du Service Public Régional de Bruxelles, qui vise à interpeller durablement la population bruxelloise dans le but de combattre les stéréotypes et briser les tabous touchant spécifiquement les communautés LGBTQI+, à promouvoir le respect des diversités d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre, à faire valoir les droits des victimes de discriminations, harcèlement ou quelconque forme de violence LGBTQI+phobes en leur permettant de réinvestir l'espace public en leur donnant des moyens d'action et de sensibiliser
--	--	--	--

				<p>les témoins de ces violences et discriminations.</p> <p>En matière d'accueil d'urgence des personnes LBGTQI +, un logement de transit a bien été prévu, au sein du CPAS, pour accueillir entre autres des situations d'urgence et de violences interfamiliales concernant ce public cible mais aucune demande n'a encore été adressée à ce jour.</p> <p>En ce qui concerne les renseignements que la Police peut vous fournir, nous vous conseillons de passer par votre représentant siégeant au Conseil de Police.</p>
315	DETRY	<p>Réfugiés ukrainiens</p> <p>Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Suite au Conseil communal du 23 mai dernier, je souhaite avoir les informations complémentaires en lien avec la présence de réfugiés ukrainiens sur notre territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parmi les 467 réfugiés présents sur notre territoire, quelle proportion est hébergée chez l'habitant ? Où sont logés les autres ? - Quel est le taux de réponse positive au CPAS en ce qui concerne l'octroi d'aide sociale ? Et les colis alimentaires ? - Combien de réfugiés sont scolarisés et dans quels établissements ? Quels retours avons-nous de leur intégration au sein de ces établissements ? - Le Collège a-t-il des projets particuliers en réflexion relatifs à l'accueil de ces réfugiés ? <p>Je vous remercie pour vos réponses.</p>	24/05/2022	<p>1. Parmi les 467 réfugiés présents sur notre territoire, quelle proportion est hébergée chez l'habitant ? Ou sont logés les autres ?</p> <p>Les chiffres ont quelque peu augmenté depuis. Actuellement, un peu plus de 500 personnes se sont vu délivrer une annexe 15 (déclaration d'arrivée). Les réfugiés sont quasiment en totalité logés chez des hébergeurs, soit via la plateforme d'enregistrement communale à destination des habitants qui ont la possibilité et le souhait d'héberger, soit via les possibilités offertes par des Ukrainiens en Belgique avant l'invasion russe (académie de musique Tchaïkovski par exemple). Le centre de réfugiés situés au n° 7 de l'avenue Ariane abrite de son côté plus de 830 personnes (chiffre du 16/06), dont près de 40 % d'enfants. Par ailleurs, la commune a également permis, et c'est encore le cas aujourd'hui, à plusieurs familles de trouver accueil à la villa Mousin à proximité de l'école LE 75. Le CPAS dispose quant à lui d'une dizaine de places en hébergement d'urgence. La commune n'étant plus en mesure de satisfaire toutes les demandes d'hébergement, les réfugiés désireux de s'inscrire à la commune de Woluwe-Saint-Lambert sont invités à prendre contact avec Fedasil qui dispose d'une base de données reprenant les hébergements au niveau national. Ils sont également invités à consulter d'autres communes.</p> <p>2. Quel est le taux de réponse positive au CPAS en ce qui concerne l'octroi d'aide sociale ? Et les colis alimentaires ?</p> <p>Il revient à un représentant de votre groupe d'introduire cette question auprès de l'instance compétente du CPAS.</p> <p>3. Combien de réfugiés sont scolarisés et dans quels établissements ? Quels retours avons-nous de leur intégration au sein de ces établissements ?</p> <p>Maternelles Princesse Paola : 2 Prince Baudouin : 2 Van Meyel : 6 Vervloesem : 6</p>

				<p>Primaire Charmille : 1 Georges Désir : 6 Princesse Paola : 2 Parc Malou : 1 Van Meyel : 4 Vervloesem : 5</p> <p>Moins d'une dizaine d'enfants ont été inscrits pour être ensuite désinscrits. Quand on sait que les enfants constituent entre 35 et 40 % des réfugiés, le nombre d'enfants inscrits est très faible. De nombreux enfants suivent des cours en ligne. 2 problèmes de comportement ont été observés.</p> <p>4. Le Collège a-t-il des projets particuliers relatifs à l'accueil de ces réfugiés ?</p> <p>Face à la situation, la commune n'a pas attendu pour développer des projets. A l'initiative du bourgmestre, dès le 2 mars, un communiqué de presse annonçait la mise en place d'une campagne de récolte de dons de médicaments et de matériel médical et la mise en ligne d'une plateforme pour héberger les réfugiés chez des habitants. Des réunions d'information tant à destination des hébergeurs que des hébergés ont été organisées les 24 et 31 mars dernier.</p> <p>Un accueil « Solidarité Ukraine » coordonné par le Cabinet du bourgmestre est ouvert tous les jours. De nombreux Ukrainiens y sont reçus par des membres du personnel volontaires de plusieurs services.</p> <p>Une plateforme communale sécurisée permet aux hébergeurs et à la commune d'échanger entre eux.</p> <p>Des classes ont été créées dans le cadre des Cours communaux de langues modernes (CCLM) et d'autres devraient prochainement être créées. Certaines devraient être maintenues cet été.</p> <p>De nombreuses associations sportives ont ouvert leurs activités gratuitement.</p> <p>Prochainement, le CPAS et la commune organiseront l'encadrement de jeunes du centre Ariane dans les plaines de jeux et les espaces verts de la commune. Les Ukrainiens adultes seront sollicités pour la mise en place de ce projet.</p> <p>Le CPAS procède au transport, plusieurs fois par semaine, de personnes handicapées ou faibles du centre Ariane à la maison de repos afin de mettre à leur disposition des douches adaptées.</p> <p>L'énumération de ces projets ne prétend pas à l'exhaustivité.</p>
316	DETRY	<p>Situation à l'hôtel Flambeau</p> <p>Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,</p>	24/05/2022	<p>Malgré plusieurs démarches effectuées par le bourgmestre auprès de la propriétaire dudit immeuble, celle-ci n'a pas fait connaître ses intentions quant à l'avenir de cet immeuble.</p>


		<p>Suite au Conseil communal du 23 mai dernier et en lien avec le point en urgence relatif au squat de la rue de la Charrette, traité en séance, je souhaite recevoir un dernier état des lieux de la situation à l'hôtel Flambeau. Je vous remercie pour vos réponses.</p>		<p>Malgré plusieurs interventions auprès du Procureur du Roi de Bruxelles, son Office n'a pas estimé devoir mettre en œuvre les pouvoirs que la loi lui confère afin d'ordonner l'expulsion des occupants du bâtiment.</p> <p>Le bourgmestre a également appuyé une demande en ce sens exprimée par plusieurs habitants du quartier mais le Parquet de Bruxelles a fait savoir que la plainte était classée sans suite.</p> <p>Conformément à la loi, la propriétaire a également la possibilité d'intenter une action en expulsion de son bien auprès de la Justice de paix territorialement compétente. A notre connaissance, une telle action n'a pas été intentée. Pourtant, le bourgmestre n'avait pas manqué d'inviter l'avocate, conseil de la propriétaire, à entreprendre cette action judiciaire.</p>																																								
317	DETRY	<p>Evolution des subsides de Wolubilis</p> <p>Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Suite au Conseil communal du 23 mai dernier, je souhaite recevoir une vue précise de l'évolution des subsides accordés au Wolubilis sous cette législature, leur ventilation, leur part dans le budget et votre lecture de ces évolutions. Je vous remercie pour vos réponses.</p>	24/05/2022	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">SUBSIDES WOLUBILIS : VILLAGE CULTUREL ET COMITE CULTUREL</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>76202/332-02/-/762 : FONCTIONNEMENT COMITE CULTUREL</td> <td>150.000</td> <td>150.000</td> <td>310.000</td> <td>310.000</td> </tr> <tr> <td>76304/332-02/-/762 : PROGRAMMATION COMITE CULTUREL</td> <td>226.000</td> <td>226.000</td> <td>66.000</td> <td>66.000</td> </tr> <tr> <td>76304/332-02/-/762 : JOURNEE DE L'EUROPE COMITE CULTUREL</td> <td>4.000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>76212/332-02/-/762 : FONCTIONNEMENT VILLAGE CULTUREL</td> <td>675.000</td> <td>687.000</td> <td>812.000</td> <td>687.000</td> </tr> <tr> <td>76213/332-02/-/762 : CHARGES EMPRUNT VILLAGE CULTUREL</td> <td>891.806</td> <td>970.515</td> <td>923.500</td> <td>939.770</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1.946.806</td> <td>1.970.515</td> <td>2.111.500</td> <td>2.002.770</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les subsides attribués à l'ASBL Comité culturel sont les mêmes depuis 2020. Toutefois en 2021, le subside de fonctionnement a été augmenté de 160.000 EUR via un transfert du subside de programmation. En effet, le montant de 310.000 EUR correspond à la quasi-totalité des frais de personnel de l'ASBL, il est donc plus pertinent que le subside principal couvre cette dépense.</p> <p>Et ce d'autant plus que les frais de programmation varient, d'année en année, en fonction des spectacles choisis et sont logiquement pris en charge principalement par les recettes</p>	SUBSIDES WOLUBILIS : VILLAGE CULTUREL ET COMITE CULTUREL						2019	2020	2021	2022	76202/332-02/-/762 : FONCTIONNEMENT COMITE CULTUREL	150.000	150.000	310.000	310.000	76304/332-02/-/762 : PROGRAMMATION COMITE CULTUREL	226.000	226.000	66.000	66.000	76304/332-02/-/762 : JOURNEE DE L'EUROPE COMITE CULTUREL	4.000				76212/332-02/-/762 : FONCTIONNEMENT VILLAGE CULTUREL	675.000	687.000	812.000	687.000	76213/332-02/-/762 : CHARGES EMPRUNT VILLAGE CULTUREL	891.806	970.515	923.500	939.770		1.946.806	1.970.515	2.111.500	2.002.770
SUBSIDES WOLUBILIS : VILLAGE CULTUREL ET COMITE CULTUREL																																												
	2019	2020	2021	2022																																								
76202/332-02/-/762 : FONCTIONNEMENT COMITE CULTUREL	150.000	150.000	310.000	310.000																																								
76304/332-02/-/762 : PROGRAMMATION COMITE CULTUREL	226.000	226.000	66.000	66.000																																								
76304/332-02/-/762 : JOURNEE DE L'EUROPE COMITE CULTUREL	4.000																																											
76212/332-02/-/762 : FONCTIONNEMENT VILLAGE CULTUREL	675.000	687.000	812.000	687.000																																								
76213/332-02/-/762 : CHARGES EMPRUNT VILLAGE CULTUREL	891.806	970.515	923.500	939.770																																								
	1.946.806	1.970.515	2.111.500	2.002.770																																								

			<p>des ventes de places, le montant de 226.000 EUR diminué à 66.000 EUR est donc une participation à celle-ci.</p> <p>En 2019, un subside de 4.000 EUR a été accordé à l'ASBL pour l'organisation de la Journée de l'Europe. Ce montant n'a pas été liquidé en 2020 et en 2021 car l'événement a été annulé en raison de la COVID. En 2022, ce montant a été transféré vers une autre ASBL en charge de l'organisation de cette Journée.</p> <p>Le subside de fonctionnement du Village culturel a subi une augmentation de 12.000 EUR en 2020 correspondant à 50 % de l'augmentation des frais de personnel due au passage de trois contrats CDD en CDI. En 2021, un subside exceptionnel de 125.000 EUR a été accordé à l'ASBL pour compenser la perte des recettes de location du théâtre due à la COVID.</p> <p>Le subside octroyé pour les charges d'emprunt suit l'évolution du tableau d'amortissement du bâtiment.</p>
318	DESWERT	<p>Lessen zwemmen op school (Leçons de natation à l'école)</p> <p>Ons gemeentelijk zwembad Poseidon wordt druk bezocht. Zowel door individuen als door groepen. Zoals u weet, heeft het Brussels Gewest vandaag een probleem met talloze openbare zwembaden. Een aantal daarvan, zoals onder meer dat van Schaarbeek zijn in renovatie. Dit stelt met name scholen voor de nodige problemen. Zij zijn immers vaak aangewezen op deze zwembaden om hun leerlingen te kunnen leren zwemmen. Leren zwemmen behoort ook tot de zogenaamde eindtermen in het onderwijs. Maar de vraag is vaak groter dan het aanbod aan vrije baantjes en uren om het zwembad te gebruiken.</p> <p>Met deze vraag wil ik dan ook graag peilen naar het gebruik in het afgelopen schooljaar van ons gemeentelijk zwembad door schoolgroepen. Ik hoop dat in elk geval alle klassen uit onze eigen scholen het afgelopen schooljaar de kans hebben gekregen om dat te doen.</p> <p>1) Kan u ons een overzicht geven van de scholen en klassen (jaren) die het afgelopen schooljaar gebruik hebben gemaakt van het</p>	<p>04/06/2022</p> <p>1) Pouvez-vous nous donner un aperçu des écoles et classes (années) qui ont fréquenté durant l'année scolaire la piscine communale ?</p> <p><u>ECOLES FRANCOPHONES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole PARC MALOU (2 années primaires + maternelles) - Ecole ROBERT MAISTRIAU (4 années primaires) - Ecole GEORGES DESIR (6 années primaires + maternelles) - Ecole PRINCE BAUDOIN (6 années primaires + maternelles) - Ecole PRINCESSE PAOLA (6 années primaires + maternelles) - Ecole VAN MEYEL (6 années primaires + maternelles) - Ecole VERVLOESEM (6 années primaire + maternelles) - Ecole LA CHARMILLE (toutes les maturités) - INSTITUT DE LA PROVIDENCE (6 années primaires) - Ecole SAINT-HENRI (6 années primaires + maternelles) - ANGELUS (6 années primaires) - DIVIN SAUVEUR (6 années primaires + maternelles) - Ecole EUROPEENNE UCCLE (primaires) - Ecole DU BONHEUR (6 années primaires + maternelles) - C.E.T.D. (2 groupes) - COLLEGE DON BOSCO (6 années primaires) - SACRE-CŒUR DE LINDTHOUT (secondaires) - Ecole SAINTE-JEANNE DE CHANTAL (primaires) - HAUTE ECOLE LEONARD DE VINCI (supérieures) - LYCEE JACQMAIN (secondaires) - Ecole INTERNATIONALE MONTGOMERY (primaires) - ATHENEE ROYALE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT (secondaires) <p><u>ECOLES NEERLANDOPHONES :</u></p>

		<p>gemeentelijk zwembad?</p> <p>2) Waren er scholen en klassen uit onze eigen gemeene die niet de mogelijkheid hebben gekregen om gebruik te maken van het gemeentelijk zwembad?</p> <p>3) Op basis waarvan wordt besloten welke scholen/klassen wel en welke niet mogen gebruik maken van ons zwembad? Wordt er prioriteit gegeven aan scholen uit onze eigen gemeente?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - KLIM OP SCHOOL (6 années primaires) - PRINSES PAOLA SCHOOL (6 années primaires + maternelles) - SCHOLENGROEP BRUSSEL (6 années primaires) - SINT JOZEFSSCHOOL (primaires) - TE HUIS VRIENDENKRING (maternelles) - VOORZIENIGHEID SCHOOL (primaires) - ANGELUSINSTITUUT (primaires) - KONINKLIJK INSTITUUT WOLUWE (toutes les maturités) <p>2. Y a-t-il eu des écoles et classes de notre commune qui n'ont pas eu la possibilité d'utiliser la piscine communale ?</p> <p>Non, toutes les écoles communales qui ont introduit une demande d'occupation au Poséidon ont obtenu une réponse positive.</p> <p>3. Sur base de ce qui a été décidé, quelles écoles et classes ont pu et lesquelles n'ont pas pu profiter de notre piscine ? Y a-t-il des priorités pour les écoles qui ne sont pas de la commune ?</p> <p>Toutes les écoles dites communales francophones et néerlandophones fréquentent la piscine du Poséidon.</p> <p>Nous travaillons avec un système (historique) de priorité par rapport aux occupations de la saison précédente.</p> <p>Seule la période COVID et ses mesures sanitaires très astreignantes ont pu voir modifier quelque peu ce processus de reconduction pendant la phase de la pandémie. Un réaligement ainsi qu'un regroupement des classes ont dû être opérés pour respecter le principe de bulles. Nous sommes partis de cette nouvelle configuration pour la priorisation des occupations de la saison précédente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La natation faisant partie intégrante du projet pédagogique des écoles primaires communales, nous donnons priorité à l'enseignement primaire communal. - Les 9 écoles dites communales (7 francophones et 2 néerlandophones) sont traitées en priorité. - Les demandes des autres écoles primaires basées sur la commune de Woluwe-Saint-Lambert sont traitées lorsque la demande est introduite et que la piscine dispose d'espace en suffisance. - Lorsque toutes les demandes des écoles primaires communales sont traitées, nous traitons les demandes des sections maternelles communales pour lesquelles l'enseignement aquatique ne fait (pas encore) partie du projet pédagogique obligatoire. - Lorsque toutes les écoles primaires et maternelles ont introduit leur demande, nous traitons les demandes des écoles secondaires et supérieures. Nous travaillons notamment étroitement avec le Parnasse qui est un partenaire indispensable pour le recrutement de personnel sportif au sein de nos infrastructures.
--	--	--	---

				<p>- Lorsque toutes les demandes des écoles secondaires et supérieures ont pu être traitées, nous essayons de satisfaire aux demandes des « petits » clubs et institutions externes (Titeca, Home, etc...).</p> <p>NOTA BENE :</p> <p>Nous accueillons un volume d'école en fonction de leurs besoins et sur base de nos disponibilités. Les vestiaires comptent tout autant que les couloirs car si nous n'avons pas de vestiaires à mettre à disposition des écoles, nous ne sommes pas à même d'accueillir les établissements scolaires en respectant les réglementations des piscines. Même en cas de très forte affluence, nous veillons toujours à laisser minimum un couloir de libre réservé à la clientèle.</p> <p>Nous veillons à trouver un équilibre entre l'accueil du plus grand nombre d'écoles et l'espace consacré aux clients qui souhaitent venir nager.</p> <p>Avec la fermeture récurrente de piscines environnantes et la situation géographique favorable de la piscine du Poséidon, nous accueillons fréquemment les clients venus d'autres communes.</p> <p>Nous veillons TOUJOURS à satisfaire aux besoins des écoles communales qui ont leur propre contrainte, notamment au niveau de la prise en charge des bus scolaires, des heures de tables, etc...</p> <p>Les écoles primaires sont donc accueillies entre 9h et 11h40 et entre 13h40 et 15h. Les écoles secondaires et supérieures sont, quant à elles, redirigées vers d'autres créneaux horaires, à savoir : avant 9h, sur le temps de midi et après 15h.</p> <p>De telle manière, nous trouvons un équilibre pour maintenir un maximum de couloirs libre pour les clients en comblant les espaces consacrés aux écoles.</p>
319	DESWERT	<p>Possibilité d'abris et plan d'urgence en cas de conflits armés.</p> <p>Bien que le scénario selon lequel Bruxelles serait la cible d'un conflit armé international ne semble pas réaliste à l'heure actuelle, les événements en Ukraine et l'état de préparation douteux de l'armée belge ont néanmoins amené de nombreux citoyens à s'inquiéter de la manière dont ils seraient protégés au cas où le conflit russo-ukrainien s'aggraverait au point que notre pays serait également dans le collimateur. La proximité de l'OTAN et de la Communauté européenne joue évidemment un rôle dans ces préoccupations. Tout comme la propagande russe qui a déjà montré avec quel succès et quelle vitesse les missiles russes à</p>	04/06/2022	<p>1. Abris</p> <p>La commune est desservie par la ligne 1 du métro. Les 7 stations du territoire seraient probablement utilisées comme abris en cas de guerre. Le parking sous la place Saint-Lambert pourrait également jouer ce rôle (mais la solidité de la structure en cas d'attaques militaires doit être vérifiée), ainsi que le bassin d'orage (30 000 mètres cubes), situé chaussée de Roodebeek.</p> <p>2. Plan d'urgence</p> <p>Après contact avec M. X, en cas de conflit armé en Belgique, la coordination serait de la responsabilité du gouvernement fédéral. Les agents impliqués dans le plan d'urgence communal ne joueraient qu'un rôle de soutien. Ils ne sont pas formés pour ce genre de situation et aucune proposition de ce type n'a été faite par le gouvernement fédéral.</p>

		<p>longue portée pouvaient atteindre des villes comme Paris et Berlin...</p> <p>Dans ce contexte, j'aimerais savoir exactement quels sont les plans d'urgence dont dispose notre municipalité, en collaboration avec la région, pour protéger la population en cas de sinistre. Dans le passé, de nombreux plans d'urgence avaient pour scénario, par exemple, une attaque terroriste, mais la menace (et la peur des citoyens qui y est associée) a clairement changé entre-temps. Dans le même contexte, je souhaiterais également savoir s'il existe actuellement des abris antiaériens sur le territoire communal et, le cas échéant, où ils sont situés et s'ils sont en bon état.</p> <p>1) Quels plans d'urgence la municipalité a-t-elle mis en place pour protéger ses habitants en cas d'escalade d'un conflit armé ? Dans quelle mesure les plans et exercices d'urgence actuels sont-ils adaptés au scénario, certes moins probable, d'un attentat à la bombe, etc.</p> <p>2) Existe-t-il des abris antiaériens sur le territoire de notre commune ? et si oui, où ? dans quel état sont-ils ?</p>		
320	SIX	<p>Maquette Andromède Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,</p> <p>J'ai participé ce week-end aux festivités données à l'occasion du centenaire de l'Habitation Moderne.</p> <p>J'y ai découvert une nouvelle maquette réalisée par des habitants de l'Habitation Moderne, la démarche fut inter générationnelle et inter quartier. Il s'agit d'une véritable œuvre d'art.</p> <p>Vous avez dit lors de votre discours que la maquette sera exposée dans la maison communale de manière temporaire, ce dont je me réjouis. Toutefois, elle est fragile et il me semble opportun de la protéger des coups et de la poussière par l'entremise d'un plexiglas</p>	29/06/2022	<p>1. Où se trouvent les 2 maquettes ?</p> <p>2 maquettes ont été réalisées avec le concours de l'artiste Yorick EFIRA.</p> <p>Une première, circulaire (360°), avec des enfants et adolescents du quartier Andromède en 2018 qui a été exposée en son temps à la Maison communale. Celle-ci est conservée en lieu sûr qu'il ne convient pas de faire connaître.</p> <p>Une seconde, murale, réalisée avec des jeunes et des adultes du quartier Andromède dans le cadre du centenaire de la SCRL L'Habitation Moderne. Elle est exposée dans l'épicerie sociale de Dimension+ (cf. : photo ci-dessous).</p>

		<p>durant son exposition.</p> <p>Par la suite reviendra-t-elle dans les locaux de l'Habitation Moderne ?</p> <p>J'en viens à mes questions qui portent sur les deux maquettes réalisées par les enfants d'Andromède lors de la Covid. Ce travail également supervisé par le même artiste est impressionnant et mérite d'être exposé dans le quartier Andromède. Des enfants se demandent d'ailleurs ce qu'on a fait de leur travail.</p> <p>Pourriez-vous me préciser</p> <ul style="list-style-type: none"> ● où se trouvent ses deux maquettes ? ● leur état ? ● ce qu'elles vont devenir ? <p>Je vous remercie des suites que vous réserverez à la présente demande.</p>		 <p>2. <i>Leur état ?</i></p> <p>Elles sont en très bon état. L'artiste a marqué son accord pour réparer à titre gratuit les éventuels dégâts qui surviendraient aux maquettes (vu leur fragilité).</p> <p>Il est prévu que L'Habitation Moderne place un plexiglas autour de la maquette murale actuellement exposée dans l'épicerie sociale de Dimension+. Pour ce qui concerne l'autre maquette, la pose d'un plexiglas est également envisagée.</p> <p>3. <i>Ce qu'elles vont devenir ?</i></p> <p>L'Habitation Moderne aimerait garder la maquette actuellement exposée dans l'épicerie sociale de Dimension+.</p> <p>L'avenir de l'autre maquette doit encore être décidé.</p>
321	DETRY	<p>Plus de logements sociaux</p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et</p>	29/06/2022	<p>Comme repris sur le site Internet de la Société du Logement de la Région bruxelloise (SLRB), il semble opportun de préciser que la gestion quotidienne du patrimoine du logement social de la Région est à charge des Sociétés Immobilières de Service Public (S.I.S.P.).</p>

	<p>Messieurs les Echevins,</p> <p>Le mois passé, le Ministre-Président bruxellois a additionné les sorties dans la presse en mettant un accent prononcé sur le logement. Outre la controversée proposition d'encadrer les loyers, M. Vervoort et la Secrétaire d'Etat au Logement ont souligné à plusieurs reprises l'ambition du gouvernement (ou de leur parti ?) d'accélérer la construction de logements sociaux en Région bruxelloise, détournant au passage l'accord de gouvernement (15 % sur l'ensemble du territoire) en suggérant un objectif de 15% dans chaque commune bruxelloise. M. Vervoort précise d'ailleurs qu'il soutient également la systématisation d'une part de logements publics dans chaque projet immobilier d'envergure. A cela s'ajoute la considération énergétique liée à la rénovation du bâti alors qu'un plan Climat Air Energie vient d'être adopté au niveau du gouvernement bruxellois.</p> <p>Mes questions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quel est l'état des lieux (taux, types, etc) en termes de logements sociaux sur la commune ? comment ce chiffre a-t-il évolué sur les dix dernières années ? Le Collège vise-t-il un objectif particulier pour 2024 ? Quels sont et où se trouvent les projets en cours ou sur le point de débiter ? - a-t-on la capacité de quantifier précisément l'offre et la demande dans ce domaine sur notre commune ? - quel est le taux de logements sociaux inoccupés en ce moment ? pour quelles raisons (en général) ? comment ce chiffre a-t-il évolué ? - quels le PEB (moyenne) des logements sociaux sur notre commune ? combien sont en-dessous de D ? quel est l'objectif poursuivi en la matière ? - quelles est l'opinion du Collège sur la vision du Gouvernement bruxellois à ce sujet ? 		<p>C'est donc les S.I.S.P. qui « veillent au respect des règles relatives aux attributions de logements, aux calculs de loyers, à l'entretien et à la rénovation des logements, etc. ».</p> <p>A noter que les missions des S.I.S.P. sont clairement définies dans le code bruxellois du Logement et des arrêtés gouvernementaux.</p> <p>Et c'est donc la SLRB qui a pour mission notamment de veiller au contrôle et à la tutelle administrative des activités des SISP.</p> <p>Par conséquent, il serait opportun que vous adressiez vos questions directement aux S.I.S.P. ou à la SLRB qui sont plus aptes à vous fournir les réponses.</p> <p>Néanmoins, nous vous transmettons en annexe quelques informations disponibles sur les sites Internet de l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse (IBSA) et de la SLRB. Les statistiques reprises permettent de mettre en avant la situation à Woluwe-Saint-Lambert.</p>
--	--	--	--

322	DETRY	<p>Réaménagement du rond-point Montgomery</p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,</p> <p>Depuis mars dernier, le rond-point Montgomery présente un nouveau visage qui se caractérise principalement par la condamnation de la voie intérieure et le traçage au sol de pistes cyclables suggérées. La peinture à peine sèche, nous apprenons aujourd'hui que Bruxelles-Mobilité travaille actuellement à un réaménagement plus approfondi de ce rond-point situé aux portes de notre commune. De par son emplacement, donc, il va sans dire que toute modification de la situation actuelle aura inévitablement des conséquences (bonnes ou mauvaises ?) sur les quartiers avoisinants et, par conséquent, sur les habitants de notre commune.</p> <p>Les autorités communales ayant été informées de ce projet, mes questions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous nous décrire le projet qui est, à ce stade, sur la table ? - Quelle est l'opinion du Collège au sujet de ce projet ? quels sont les points d'attention et les éventuelles modifications que la commune souhaite déjà apporter au projet ? quelle concertation est mise en place avec la région et les communes voisines ? Comment la commune fera-t-elle entendre sa voix dans ce dossier ? - Une évaluation des conséquences de ce projet sur les quartiers avoisinants est-elle déjà disponible ? si oui, que dit-elle ? si non, quelles hypothèses pouvons-nous déjà relever ? <p>Je vous remercie pour vos réponses.</p>	29/06/2022	<p>1. <i>Pouvez-vous nous décrire le projet qui est, à ce stade, sur la table ?</i></p> <p>Le projet de réaménagement du square Montgomery qui a été présenté par Bruxelles Mobilité et par le cabinet de la Ministre Van den Brandt aux 3 communes Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert est lié au projet de réaménagement global de l'avenue de Tervueren.</p> <p>C'est tout d'abord avec étonnement que nous avons découvert ce projet qui ne correspond pas aux mesures qui font l'objet actuellement d'une phase test.</p> <p>Nous sommes, en effet, particulièrement surpris de la superposition de projets différents portant sur les mêmes espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'actuelle phase de test a supprimé une bande de circulation dans le rond-point et a organisé deux types de circulation distincte pour les cyclistes selon qu'ils soient « lièvres » ou « tortues », à savoir dans le rond-point ou en périphérie, dans les voies latérales ; - Le projet qui vient de nous être transmis présente une configuration totalement différente. Le rond-point est rétréci autour de la fontaine centrale, ne comporte plus que deux bandes et est entouré d'une bande de verdure et d'une piste cyclable bidirectionnelle prioritaire. <p>2. <i>Quelle est l'opinion du Collège au sujet de ce projet ? Quels sont les points d'attention et les éventuelles modifications que la commune souhaite déjà apporter au projet ? Quelle concertation est mise en place avec la Région et les communes voisines ? Comment la commune fera-t-elle entendre sa voix dans ce dossier ?</i></p> <p>Ce projet est contraire à l'esprit « Good Move » sur la forme (manque de participation) et sur le fond (contradictoire avec l'objectif d'apaisement des mailles).</p> <p>Le cabinet de la Ministre annonce vouloir introduire une demande de permis pour ce nouveau projet avant la fin de l'année. Nous sommes en droit de nous demander à quoi sert la phase de test, comment Bruxelles Mobilité coordonne ses services et si la participation des communes tant à la phase-test qu'au comité d'accompagnement ne sont en définitive qu'un faire-valoir.</p> <p>Le plan d'action du Plan régional de mobilité comporte pourtant des points d'attention qui apparaissent novateurs et prometteurs : à côté de l'approche territoriale ou par type d'usagers, le plan dit « Good Move » introduisait les notions de « Good partner » et « Good knowledge » (la généralisation à des expressions de plus en plus anglicisées par les services régionaux n'est pas acceptable). Ces deux « focus » ambitionnent clairement de faire activement appel à l'expertise et à la participation des acteurs</p>
-----	-------	---	------------	--

			<p>concernés, parmi lesquels les communes figurent en bonne place.</p> <p>En outre, durant quatre ans, les habitants se sont engagés dans une démarche de réflexion pour co-construire ce nouveau Plan régional de mobilité, encouragés par une vision collaborative d'ailleurs saluée au niveau européen.</p> <p>Or, dans le cadre du projet qui nous occupe, nous regrettons le manque de considération du processus participatif tant défendu par la Région. Nous insistions déjà sur ce point dans notre courrier relatif à l'évaluation du projet de réaménagement du rond-point Montgomery. L'Echevin Gregory MATGEN a d'ailleurs eu l'occasion d'insister à nouveau en mars lorsque le conseiller communal Charles SIX avait interrogé le Collège sur le sujet.</p> <p>Il nous paraît, en effet, essentiel de valoriser l'association des citoyens avant d'envisager d'autres projets qui, eux aussi, nécessitent une transparence totale vis-à-vis des riverains, comme ce fut le cas lors de la phase d'élaboration du plan « Good Move ».</p> <p>A cet égard, les critiques émises par notre commune semblent être partagées par les 2 communes voisines. Un groupe de travail technique regroupant les 3 communes et la zone de police Montgomery est en train de finaliser une note reprenant les différents problèmes et points d'attention par rapport à la phase test actuellement en cours. Ce rapport technique sera communiqué à Bruxelles Mobilité et au cabinet de la ministre. Parmi les problèmes soulevés figurent notamment les remontées de files aux heures de pointe sur l'avenue de Broqueville et le report de circulation dans les rues voisines dès que le square Joséphine-Charlotte est embouteillé, et sur la contre-allée du boulevard Brand Whitlock jusqu'à la trémie du tunnel.</p> <p>Nous savons que la masse critique de cyclistes est proche d'être atteinte sur plusieurs grands axes et que des aménagements de qualité assurant confort et visibilité peuvent concourir à la sécurisation des cheminements de cyclistes, surtout s'ils sont proches des traversées piétonnes mais l'installation de tels freins au flux automobile risque de mettre en péril le statut « plus » et « confort » du rond-point et des 5 axes qui y sont connectés et, par effet de domino, de mettre en péril l'apaisement des mailles que ces axes circonscrivent. Il s'agit d'une menace non négligeable pour un important pan du plan d'action du PRM « Good Move ».</p> <p>Quant au nouveau projet de réaménagement du square Montgomery qui vient de nous être présenté, le Collège a déjà réagi officiellement en écrivant aux autorités régionales. Vous pourrez d'ailleurs prendre connaissance de l'intégralité du courrier sur le site internet de la commune.</p> <p>Le projet prévoit de réduire le square de 3 à 2 bandes et conditionne son accès en voiture à la traversée de plusieurs zones tampons coupées par des passages prioritaires</p>
--	--	--	---

			<p>pour piétons et pour cyclistes utilisés dans les deux sens. Nous nous étonnons que ne soient pas diagnostiqués d'importants problèmes d'obstruction de la circulation automobile et surtout de mise en danger des usagers actifs.</p> <p>Le projet d'anneau bidirectionnel autour du rond-point Montgomery nous semble, en effet, particulièrement périlleux, vu le nombre d'usagers en présence. Nous demandons qu'il nous soit démontré que ce type d'aménagement ne conduit pas, au mieux, à l'obstruction généralisée et, au pire, à un risque de graves accidents.</p> <p><i>3. Une évaluation des conséquences de ce projet sur les quartiers avoisinants est-elle déjà disponible ? Si oui, que dit-elle ? Si non, quelles hypothèses pouvons-nous déjà relever ?</i></p> <p>En conclusion, nous regrettons que des budgets importants soient consacrés à un projet de réaménagement de l'avenue de Tervueren et du square Montgomery qui, aujourd'hui encore, souffre de manquements en matière d'observations et de comptages et suscite de nombreuses critiques. Nous ne comprenons pas pourquoi le rond-point Montgomery fait l'objet d'une double étude compromettant l'utilité et les résultats de la phase test. Nous regrettons que tant de ressources soient absorbées dans ces projets alors que d'autres projets tout aussi pertinents ne font l'objet d'aucune avancée malgré les demandes formulées à maintes reprises par la commune. Nous pensons en particulier au réaménagement du boulevard Brand Whitlock et du dernier tronçon du boulevard de la Woluwe.</p>
--	--	--	---